



LA POSTE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1^{er} octobre 2014

Evolution des tarifs du courrier et du colis au 1^{er} janvier 2015

La Poste augmentera ses tarifs courrier de 7 % et ses tarifs colis de 1 % en moyenne au 1^{er} janvier 2015, afin de pérenniser le service universel à un haut niveau de qualité et continuer à innover.

- Pour assurer la pérennité du service universel et maintenir un haut niveau de qualité, La Poste procédera aux ajustements tarifaires indispensables dans un contexte d'accélération de la baisse des volumes (-6 % en 2013, soit la baisse la plus prononcée jamais observée) : le prix de la Lettre verte passera de 0,61 € à 0,68 € tandis que le timbre prioritaire passera de 0,66 € à 0,76 €. L'avantage tarifaire proposé par la Lettre verte, désormais majoritairement utilisée par les clients, sera donc renforcé et porté à 8 centimes par rapport à la Lettre prioritaire, contre 5 centimes auparavant.

L'ensemble de ces évolutions s'inscrit dans le cadre du dispositif d'encadrement pluriannuel des tarifs de La Poste (« price cap ») décidé par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) le 22 juillet dernier.

- Pour faire bénéficier à ses clients de ses innovations technologiques et de service, La Poste a décidé que tout achat d'affranchissement en ligne bénéficiera en 2015 d'une remise de 2 centimes par rapport au prix du timbre classique (service MonTimbreLigne, accessible via laposte.fr).
- La Poste va procéder à une augmentation très modérée, de 1,2 % en moyenne, des tarifs colis nationaux. Les tarifs colis internationaux baisseront de l'ordre de 5 %.

L'avantage tarifaire de la Lettre verte renforcé

Le prix du timbre vert augmentera de 7 centimes et passera de **0,61 € à 0,68 €**. **La Lettre verte est plébiscitée par les clients avec plus de 130 millions de Lettres distribuées chaque mois (plus d'une lettre sur deux). Distribuée en 48h, plus économique et plus écologique** car ne nécessitant pas de prendre l'avion (sauf pour la Corse et l'Outre-Mer naturellement), la Lettre verte a été conçue pour émettre jusqu'à 30 % de CO₂ en moins par rapport à la Lettre prioritaire. Le prix du timbre prioritaire augmentera de 10 centimes, de 0,66 € à 0,76 €. Par ailleurs, pour la troisième année consécutive, les tarifs de la Lettre en ligne n'augmentent pas (à 0,99 € pour l'envoi d'une page via Internet, La Poste assurant l'impression et l'envoi).



LA POSTE

Un impact très limité pour les ménages

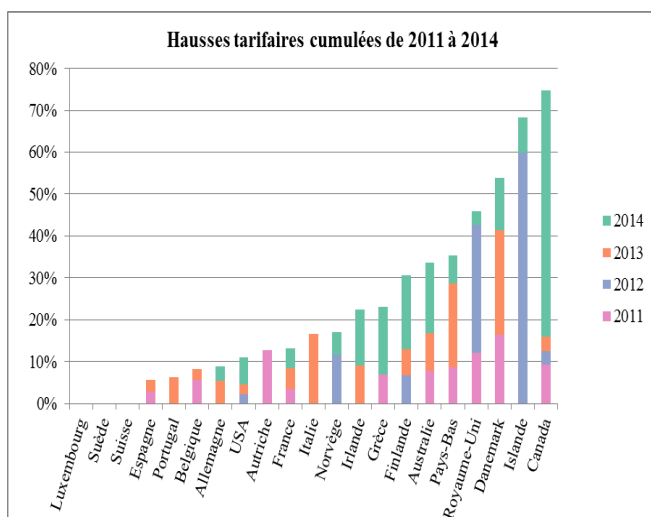
Ces évolutions n'auront qu'un faible impact sur le budget des ménages : la hausse représentera moins de 4 € par ménage et par an. La dépense des ménages en produits postaux est en l'effet de l'ordre de 46 € par an en moyenne, soit moins de 4 € par mois.

Une hausse modulée pour les entreprises

Soucieuse de la compétitivité des entreprises, La Poste ne modifiera pas le tarif du produit de communication commerciale, majoritairement utilisé par les PME et TPE (dans la gamme Destineo Esprit Libre). Les gammes de courrier industriel connaîtront des hausses moyennes comprises entre 1,4 % et 3 %. En particulier, dans un contexte de morosité des investissements publicitaires en France, les tarifs du courrier publicitaire (marketing direct) n'évolueront que de 1,4 %.

Une hausse modérée par rapport aux autres Postes

Ces dernières années, la plupart des pays européens ont dû procéder à de fortes hausses. Depuis 2013, le prix du timbre le plus rapide a augmenté de 17 % en Italie, 25 % en Finlande, 28 % aux Pays-Bas ou encore 41 % au Danemark. Ainsi, alors que le territoire français est l'un des plus étendus d'Europe et que La Poste distribue le courrier 6 jours sur 7 en tous points du territoire, ses tarifs resteront comparables à ceux des autres pays européens.



Contacts presse

service.presse@laposte.fr

01.55.44.22.37